



CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 26 MAI 2016 – 20 H 45

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rapports joints*)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

01 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ACARY

02 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE MARRON TP

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

AMENAGEMENT

04 - VENETTE - CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR AZOUGH

URBANISME

05 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

06 - ITI URBAIN – CONSTITUTION DU COMITE DE PRE-SELECTION DEDIE A L'ITI URBAIN

07 - ITI URBAIN – DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ARC, PORTEUR DE PROJETS

08 - CONVENTION AVEC L'OPAC DE L'OISE POUR UNE ETUDE URBAINE SUR LES SQUARES DE L'ECHARDE ET DE VIVIER CORAX

ADMINISTRATION

09 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DE L'ARC ET DE LA CCBA

10 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DU SYMOVE ET DU SMVO

11 - ADAPTATION DU STATUT DE LA RESIDENCE JEAN LEFORT

12 –MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « AMENAGEMENT – URBANISME ET GRANDES INFRASTRUCTURES » ET « EQUIPEMENT »

13 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

15 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « TRANSPORT ET MOBILITE »

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ACARY

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

01 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ACARY

En date du 14 septembre 2006, le Conseil d'Agglomération avait accordé la cession d'un terrain de 8 300 m² environ au profit de l'entreprise ACARY, filiale du Groupe Transdev, un des leaders mondiaux de la mobilité. Transdev Picardie ACARY compte à ce jour 160 salariés dont 145 conducteurs, 5 mécaniciens et 10 administratifs, 21 bus, 91 autocars (dont 3 cars de grand tourisme) et 4 minibus.

Compte tenu de son développement, ACARY envisage l'acquisition de deux terrains complémentaires sur le parc d'activités du Valadan à Clairoix :

- un premier terrain de 2 000 m², situé à proximité immédiate de son site actuel,
- un second terrain de 4 749 m², situé à l'extrémité de la zone d'activités, à proximité de la Déchetterie.

La qualité des sols ne permettant pas la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil de salariés, ce terrain sera uniquement destiné à la réalisation d'aires de stationnement.

L'ARC envisage de céder :

- une parcelle d'environ 2 000 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle AN 0058p (une nouvelle numérotation cadastrale sera déterminée lors de la division),
- une parcelle d'environ 4 749 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle AN 0045p (une nouvelle numérotation cadastrale sera déterminée lors de la division).

Le prix du terrain de 2 000 m² est calculé sur la base de 24,50 € HT le m² (tarif habituellement pratiqué sur ce parc d'activités), et le terrain de 4 749 m² sur la base de 12,50 € HT le m² (prix réduit du fait de la qualité des sols qui limite fortement la constructibilité de la parcelle).

Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 108 362,50 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 25 avril 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 2 mai 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession de deux terrains de 2 000 m² et de 4 749 m² sur le parc d'activités du Valadan à Clairoix à la société ACARY, ou toute autre structure s'y substituant, à un prix de vente total de 108 362,50 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la Société ACARY dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition du bien immobilier considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

02 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE MARRON TP

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02 - CLAIROIX - LE VALADAN - DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE MARRON TP

La société MARRON TP est une entreprise familiale, créée par Monsieur Jean-Pierre MARRON en 1975 et reprise par Monsieur Alexandre MARRON en 2006. Cette société est spécialisée dans la pose de réseaux divers tels que l'électricité, le gaz, l'eau et les télécoms. Elle œuvre également dans l'aménagement de Voirie et Réseaux Divers (VRD), ainsi que dans l'assainissement.

L'activité de MARRON TP s'étend principalement sur la région Hauts de France et la Champagne. Son siège social est situé sur Laon, mais elle est aussi présente sur Compiègne depuis 2010 (27 Rue de Senlis). Cette dernière agence a été transférée sur Clairoix en 2015, suite à l'acquisition d'un bâtiment inachevé situé sur le parc d'activités du Valadan.

Compte tenu de son développement, MARRON TP envisage l'acquisition d'un terrain complémentaire de 1 000 m² sur le parc d'activités du Valadan à Clairoix. La qualité des sols ne permettant pas la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil de salariés, ce terrain sera destiné à la réalisation d'aires de stationnement.

L'ARC envisage de céder une parcelle d'environ 1 000 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle AN 0045p (une nouvelle numérotation cadastrale sera déterminée lors de la division).

Le prix du terrain est calculé sur la base d'un prix de 12,50 € HT la m² (prix réduit du fait de la qualité des sols qui limite la constructibilité de cette parcelle).

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 12 500 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Laurent PORTEBOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 25 avril 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 2 mai 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Vu l'avis des Services Fiscaux,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession d'un terrain de 1 000 m² sur le parc d'activités du Valadan à Clairoix, à la société MARRON TP, ou toute autre structure s'y substituant, à un prix de vente total de 12 500 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus, sous réserve d'ajustement de surface,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la société MARRON TP dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition du bien immobilier considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,

PRECISE que la recette sera inscrite au budget aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 – APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Contexte :

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte place les collectivités et leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au cœur de politiques locales climat, air, énergie. L'ARC, en tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de réaliser un PCAET ainsi qu'un bilan carbone tous les 3 ans. Le PCAET prend en compte le SCOT et les PLU prennent en compte le PCAET.

L'objectif est de respecter :

- au niveau européen : la réduction de 20% des émissions européennes de Gaz à Effet de Serre d'ici 2020 (le 3x20) par rapport à 1990.
- le Grenelle de l'Environnement : division par 4 d'ici à 2050 des émissions françaises « facteur 4 » par rapport à 2005
- les objectifs du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) :

Les collectivités de par leurs fonctions sont un acteur clé de l'atteinte de ces objectifs. Le champ des secteurs concernés est très vaste, il va de l'économie d'énergie dans les bâtiments à l'alimentation, en passant par le développement des énergies renouvelables, les transports et la mobilité, la gestion des déchets et les économies circulaires.

Les collectivités pour agir s'appuieront sur leur gestion patrimoniale, leur fonction d'aménageur et d'urbanisme, le fait qu'elles soient autorités organisatrices de transports publics et l'animation et la mobilisation des acteurs.

Le PCAET de l'ARC :

Le bilan carbone du patrimoine et des services de l'ARC et de ses communes membres a été réalisé ainsi que des conseils d'orientation énergétiques pour 150 bâtiments. Le bilan carbone du territoire a également été fait.

Une stratégie a été adoptée, elle porte sur 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : favoriser des entreprises dynamiques et impliquées en faveur d'une économie verte ;
- Axe 2 : Réduire la dépendance énergétique du territoire (les énergies renouvelables) ;
- Axe 3 : Développer la mobilité durable sur l'ensemble du territoire et les solutions innovantes pour le transport de marchandises ;
- Axe 4 : Adopter une politique de l'habitat et d'aménagement économe en énergie
- Axe 5 : S'appuyer sur les ressources naturelles du territoire pour limiter la vulnérabilité au changement climatique ;
- Axe 6 : Impliquer les agents dans la mise en œuvre du PCAET et faire preuve d'exemplarité de la collectivité.

L'ARC a lancé en 2015 une large campagne d'information et de communication en direction des acteurs locaux et de la population (fête du climat, soirée climat-énergie).

Près d'une centaine d'acteurs locaux (habitants, entreprises et institutionnels) des communes de l'Agglomération a donc participé aux ateliers de concertation thématique. Parallèlement, des entretiens avec les élus et l'ensemble des services de l'ARC ainsi que de nombreux échanges ont eu lieu.

Au sein de l'ARC, le plan climat a été élaboré également en étroite collaboration avec les équipes qui ont réalisé le schéma de cohérence territoriale et le futur PLUi valant Programme de l'Habitat et Plan Global des Déplacements afin de rendre complémentaires ces documents de planification.

Le plan climat est issu de cette démarche participative, il comporte 35 fiches actions définies sur 5 ans qui déclinent les 6 axes stratégiques mentionnés ci-dessus.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis pour analyser et échanger chaque année sur les avancées, les freins et les résultats obtenus en vue de réaliser un bilan.

Ceci étant exposé, il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial de l'ARC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Evelyne LE CHAPELLIER,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 26 avril 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

AMENAGEMENT

04 - VENETTE - CESSIION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR AZOUAGH

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

AMÉNAGEMENT

04 - VENETTE – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR AZOUAGH

L'ARC est propriétaire d'une parcelle située rue des Pins à Venette et cadastrée AH n° 4 d'une superficie totale de 2 980 m².

Une partie de cette parcelle est située en zone UD du POS de la commune de Venette. Monsieur AZOUAGH a fait part de son intérêt pour acquérir une partie de la parcelle (750 m² environ) afin d'y construire une maison individuelle. La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

Le prix de cession a été fixé à 140 € HT/m² de terrain, conformément à l'estimation domaniale. Il est à noter que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de division seront partagés entre l'acquéreur et l'ARC.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 105 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface réellement cédée après établissement de la division du terrain par un géomètre.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 25 avril 2016,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Vu l'avis des services fiscaux en date du 17 mars 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la cession à Monsieur AZOUAGH d'une partie de la parcelle AH n° 4 située à Venette et dont la superficie restera à déterminer par géomètre-expert, à un prix de vente total de 105 000 € HT sous réserve d'ajustement de surface, frais de géomètre (pour moitié) et frais notariés en sus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, et l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE, que la recette sera inscrite au Budget Principal, opération 994.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

URBANISME

05 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

URBANISME

05 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal avance ; après quelques semaines consacrées à la concertation, pendant lesquelles la population a été invitée à s'exprimer dans des réunions publiques et à prendre connaissance de l'exposition dans chaque commune, la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi démarre avec l'Agence d'urbanisme Oise la Vallée et nos bureaux d'études EREA (Déplacements) et ADAGE (Evaluation environnementale).

Les éléments du débat sur les orientations générales du PADD ont été présentés au groupe de travail Urbanisme le 24 février dernier pour validation. Les documents de présentation ont été communiqués aux communes par voie électronique afin de les soumettre au débat des conseils municipaux au cours du mois de mars et du mois d'avril.

Les demandes, remarques, motions éventuelles seront prises en compte dans la rédaction du PADD.

Les étapes suivantes consisteront en la définition des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage, du règlement et des documents annexes : autant de documents qui seront élaborés en collaboration avec les communes et en concertation avec le public et les personnes publiques associées.

La réalisation de l'évaluation environnementale et du rapport de présentation compléteront le dossier d'arrêt de projet, qui sera soumis à l'arrêt des conseils municipaux, puis du Conseil d'Agglomération, début 2017, en vue de sa transmission aux personnes publiques associées puis de sa soumission à enquête publique.

L'objectif du calendrier est l'approbation du PLUi sur les 16 communes, fin 2017.

Le Conseil d'Agglomération,

Vu les Procès-Verbaux des conseils municipaux respectifs de :

• Armancourt	du 10 mars 2016	• Lachelle	du 18 mars 2016
• Bienville	du 1 ^{er} avril 2016	• La Croix Saint-Ouen	du 23 mars 2016
• Choisy-au-Bac	du 1 ^{er} avril 2016	• Le Meux	du 22 mars 2016
• Clairoix	du 24 mars 2016	• Margny-lès-Compiègne	du 11 avril 2016
• Compiègne	du 1 ^{er} avril 2016	• Saint-Jean-aux-Bois	du 25 mars 2016
• Janville	du 31 mars 2016	• Saint-Sauveur	du 15 mars 2016
• Jaux	du 09 mars 2016	• Venette	du 18 avril 2016
• Jonquières	du 17 mars 2016	• Vieux Moulin	du 29 mars 2016

Vu le débat suivant la lecture du rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU intercommunal.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

URBANISME

06 - ITI URBAIN – CONSTITUTION DU COMITE DE PRE-SELECTION DEDIE A L'ITI URBAIN

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

URBANISME

06 – ITI URBAIN – CONSTITUTION DU COMITE DE PRE-SELECTION DEDIE A L'ITI URBAIN

Le 30 juin 2015, le Conseil d'Agglomération avait approuvé le contenu d'un dossier de demande de subvention au titre de l'ITI URBAIN.

Ce dossier présentait 18 actions (plus 1 action portant sur l'ingénierie) concentrées sur le cœur d'agglomération (achèvement de la ZAC des deux Rives, site EEM, Pôle Gare, trémie vers Prairie, axes rue d'Amiens / O. Butin), la mobilité douce et le renouvellement urbain des quartiers sensibles hors ANRU 2 (Mercières, Vivier Corax, Echarde).

Au mois de décembre 2015, l'ARC a signé avec le Conseil Régional une convention de mise en œuvre de l'ITI URBAIN : un montant total de 2,9 M€ a été alloué à l'ARC. Ces sommes sont destinées à financer des actions relevant des priorités de l'ITI URBAIN dont l'ARC ou d'autres acteurs publics ou privés seraient maîtres d'ouvrage.

En tant que chef de file de ce programme, l'ARC doit mettre en place une instance dédiée qui pré-sélectionnera les actions dont le Conseil Régional décidera de la programmation.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'une instance de pré-sélection des dossiers qui seront proposés au Conseil Régional (autorité de gestion) selon la composition suivante :

3 membres de la Société Civile Catherine LESCAILLE, Présidente de l'Association Vivons à la Victoire
Anne GUENAND, enseignante chercheuse à l'UTC
Axel GENGEMBRE, président des 3 V

Le président du Conseil de Développement Daniel PHILIBERT
1 représentant du Pays Compiégnois Bernard HELLAL
3 élus de l'ARC Philippe MARINI ou son représentant Michel FOUBERT, Président
Laurent PORTEBOIS
Evelyne LE CHAPELIER

3 élus de la ville de Compiègne Oumar BA
Arielle FRANÇOIS
Sophie SCHWARZ

APPROUVE les modalités de pilotages du projet telles que définies dans le document joint et notamment les attributions et les modalités de fonctionnement de l'instance de pré-sélection,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



Instance de Pré-sélection dédiée à l'ITI urbain

LE PILOTAGE DU PROJET
POUR L'ITI URBAIN

Appel à projets ITI urbain 2014 – 2020

Avril 2016



Sommaire

Le pilotage du projet	3
A. Le Comité de Coordination des Politiques Contractuelles	3
B. L'instance de pré-sélection dédiée à l'ITI urbain	3
C. L'assistant technique ITI	3
D. Le projet de grille d'analyse pour sélectionner les projets	4
E. Le suivi / évaluation	4
F. Communication, capitalisation et diffusion	5

Le pilotage du projet

A. Le Comité de Coordination des Politiques Contractuelles

Ce comité a pour mission de définir les orientations, les priorités de l'ARC dans le cadre des politiques de soutien aux stratégies territoriales : CPER (Contrat de Plan Etat Région) ; Contrat territorial d'objectifs (Région Picardie) ; Contrat de ville ; ITI Urbain (Investissement Territorial Intégré) ; Programme Leader ; PCET (Plan Climat Energie Territorial) ; TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) ; PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) Ville et territoire durable.

Il n'a pas pour vocation à se substituer aux comités de pilotage chargés de définir le contenu des stratégies territoriales (ex comité de pilotage PCET, comité de pilotage du contrat de ville, comité de pilotage de l'étude gare).

Comprenant des élus de l'ARC et de la ville de Compiègne, un membre de la société civile issu des conseils citoyens, le président du Conseil de Développement du Pays Compiégnois et un représentant du Pays Compiégnois, le comité de coordination des politiques contractuelles se réunira au moins deux fois par an.

Le conseil d'agglomération validera les orientations et priorités définies.

B. L'instance de sélection dédiée à l'ITI urbain

Une instance ad hoc dédiée à la pré-sélection et au suivi opérationnel des projets proposés dans le cadre de l'ITI urbain est créée. Elle est l'émanation opérationnelle du Comité de coordination avec des ordres du jour, convocation et comptes rendus différenciés établis par l'assistant technique ITI.

L'instance de sélection dédiée à l'ITI se réunira autant que de besoin selon le volume de dossiers présentés et, au minimum, 1 fois par trimestre.

Elle sera composée de **11 hommes et femmes** : 3 membres de la société civile, le président du Conseil de Développement du Pays Compiégnois, 1 représentant du pays compiégnais, 3 élus de l'ARC, 3 élus de la Ville de Compiègne.

Un représentant de chaque maître d'ouvrage sera associé à la réunion d'examen pour présenter son projet sans prendre part au vote.

Ne prendront pas part au vote non plus les membres en situation de conflit d'intérêt au regard du projet présenté.. La structure de la gouvernance de chaque porteur de projet sera décrite dans chacun des dossiers de demandes de subvention ITI pour se prémunir de ces conflits d'intérêts.

L'instance de sélection de l'ITI enregistre les projets présentés en s'assurant qu'ils ont reçu l'aval de l'autorité compétente de chaque maître d'ouvrage. Un numéro d'enregistrement sera attribué à chaque dossier ; il figurera ensuite sur chaque document produit au cours de la procédure.

Elle sera responsable de la sélection des opérations sur la base du programme opérationnel et garante des principes de transparence, de traçabilité, d'égalité, de développement durable. En application des critères de priorité définis au D infra, ses décisions seront motivées et donneront lieu à une notification à chaque porteur de projet par lettre recommandée avec accusé réception.

Les dossiers non sélectionnés pourront être proposés à nouveau sous réserve de compléments répondant aux attendus de la décision de rejet.

Elle dépose auprès de l'autorité de gestion les dossiers pré-sélectionnés.

Le suivi opérationnel sera assuré par l'assistant technique ITI chargé de son animation et de sa gestion. Les dossiers instruits seront présentés par cet assistant technique.

C. L'assistant technique ITI

Il aura pour mission de fournir un appui technique à l'instance de sélection de l'ITI :

- animer le territoire pour développer la stratégie ITI urbain et communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre du FEDER ;
- répondre aux exigences d'évaluation ;
- accompagner les porteurs de projet et les aider, le cas échéant, à monter leur projet et leur dossier de demande de subvention en s'assurant de l'intégration du projet dans la stratégie définie par le chef de file, et pré-instruire les dossiers ;

- orienter le cas échéant le porteur de projet vers d'autres financements européens ;
- préparer et animer les réunions de l'instance de pré-sélection de l'ITI
- répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ;
- veillez au respect des obligations de publicité et de communication liées à l'ITI et en particulier le règlement européen
- accompagner le cas échéant le porteur de projet pour la constitution du dossier de demande de paiement (réception, vérification de la complétude et de la cohérence, transmission de la demande de paiement) ;
- participer et contribuer aux réunions du réseau régional.

L'assistant technique ITI n'aura pas de lien fonctionnel avec les pôles de l'ARC qui assureraient la maîtrise d'ouvrage de projets.

Il assistera le président de l'ARC ou son représentant dans l'instance de suivi ad hoc de l'ITI (avec le chef de file et l'autorité de gestion) constituée en dehors de tout processus de sélection.

D. Le projet de grille d'analyse pour sélectionner les projets

Afin de garantir la transparence et la traçabilité quant au choix des actions proposées dans le cadre de la stratégie de l'ITI urbain, une grille de sélection des projets a été établie. Elle met en perspective les qualités des projets déposés au regard des fiches actions et des exigences du programme, et des finalités de celui-ci.

La grille d'analyse des projets repose sur 2 champs d'analyse :

Concordance du projet avec la stratégie locale de l'ITI urbain

Note

Le projet doit répondre aux problématiques ITI : ❶ accompagner la ville renouvelée et solidaire, ❷ favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durable, ❸ renforcer la place des quartiers de gare par une approche intégrée entre ces espaces et la ville, et développer l'efficacité des pôles de mobilité qui y sont liés ; ❹ appuyer l'intégration entre les espaces de vallée et le tissu urbain

Le projet s'inscrit dans une ou plusieurs problématiques locales

de 1 à 4 points

Opérationnalité du projet

Note

Les détails du projet permettent d'apprécier son caractère opérationnel et un engagement significatif avant 2018
de 0 à 4 points

La priorité sera donnée aux opérations disposant d'un total supérieur ou égal à **4 point au cumul des 2 critères ci-dessus**.

E. Le suivi / évaluation

Les outils de suivi du programme seront présentés afin d'informer les membres de l'instance de pré-sélection de l'ITI urbain sur l'état d'avancement du programme et notamment du suivi de la maquette financière.

Un bilan annuel du programme sera réalisé – Rapport annuel de mise en œuvre. Il sera soumis aux membres de l'instance de pré-sélection de l'ITI urbain ainsi qu'à l'instance de suivi ad hoc de l'ITI (avec le chef de file et l'autorité de gestion)

L'évaluation du programme Feder dans le cadre de l'ITI urbain 2014-2020 doit permettre de montrer l'efficacité de la stratégie et les réalisations concrètes sur le territoire. Il s'agira, en outre, d'évaluer la cohérence des projets programmés avec les enjeux stratégiques déterminés en début de programmation.

L'efficacité de la programmation pourra être appréhendée au regard des réalisations du chef de file par rapport aux objectifs qui auront été définis pour chaque fiche-action. A titre d'exemple, pour chaque fiche sont précisés des indicateurs de réalisation tels que le nombre de porteurs de projets soutenus et le type d'actions financées. La sélection des indicateurs a donc été opérée sur la base des critères suivants :

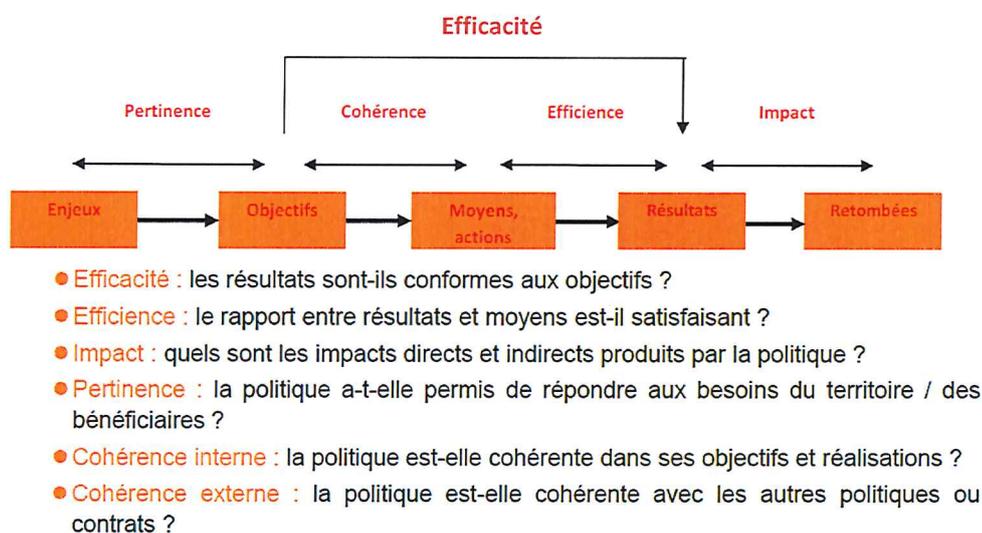
- pertinence (avec les priorités communes)
- fiabilité (clarté de définition et facilité d'agrégation)
- disponibilité (pour l'entrée dans le système de suivi)

Outre le suivi régulier des dossiers au travers du renseignement des différents indicateurs retenus, le chef de file s'engage à réaliser deux évaluations (une intermédiaire et une finale). Afin d'assurer une évaluation efficace du programme (qualitativement et quantitativement), le chef de file s'assurera que, pour chaque action proposée, des critères d'évaluation pertinents seront mis en place. Il sera demandé aux bénéficiaires du programme un bilan de l'action conduite.

L'évaluation mi-parcours (fin 2018) aura pour objectif : d'apprécier la mise en œuvre du programme (périmètre, procédure de traitement des dossiers, délais de réalisation, partenariat, communication mis en œuvre, suivi – évaluation) ; d'établir un bilan physico-financier ; de porter une première appréciation des résultats et impacts ; de formuler des préconisations pour la seconde période du programme au vu de l'analyse globale.

L'évaluation finale (en fin de programmation) aura pour objectif : l'appréciation de la mise en œuvre du programme ; la pertinence et la cohérence des objectifs ; l'établissement d'un bilan physico-financier ; l'appréciation des résultats et de l'impact du programme avec un zoom sur 2 ou 3 actions permettant de mener des enquêtes auprès des bénéficiaires. De même elle réinterrogera la cohérence de la stratégie au terme des 6 années de programmation.

La démarche d'évaluation intégrera les questions évaluatives liées à toute politique publique, à savoir :



Les démarches évaluatives seront assurées en interne par l'ARC. La question des outils d'évaluation a été abordée et ils seront à adapter aux profils des évaluations envisagées. Toutefois, dans le cadre de ces démarches évaluatives, il est pressenti différents types d'investigations : enquête auprès des bénéficiaires directs des services mis en place, tables rondes bénéficiaires, enquête annuelle auprès des membres de l'instance de pré-sélection.

Dans le cadre du respect de l'obligation réglementaire européenne, un indicateur « nombre d'emplois créés par la mise en œuvre de la stratégie » sera renseigné pour l'ensemble du programme.

F. Communication, capitalisation et diffusion

La communication est un enjeu majeur pour la réussite du programme, et en particulier en début de programmation, moment auquel la stratégie doit être diffusée et expliquée largement aux porteurs de projet potentiels.

Ainsi, dès le début de la programmation, une communication dite « grand public » sera organisée afin d'informer les acteurs du territoire de la mise en œuvre du programme ITI urbain sur le territoire de l'ARC. Cette communication visera à présenter les enjeux et les principes du programme ainsi que les axes de la stratégie et des exemples de projets qui pourront être financés.

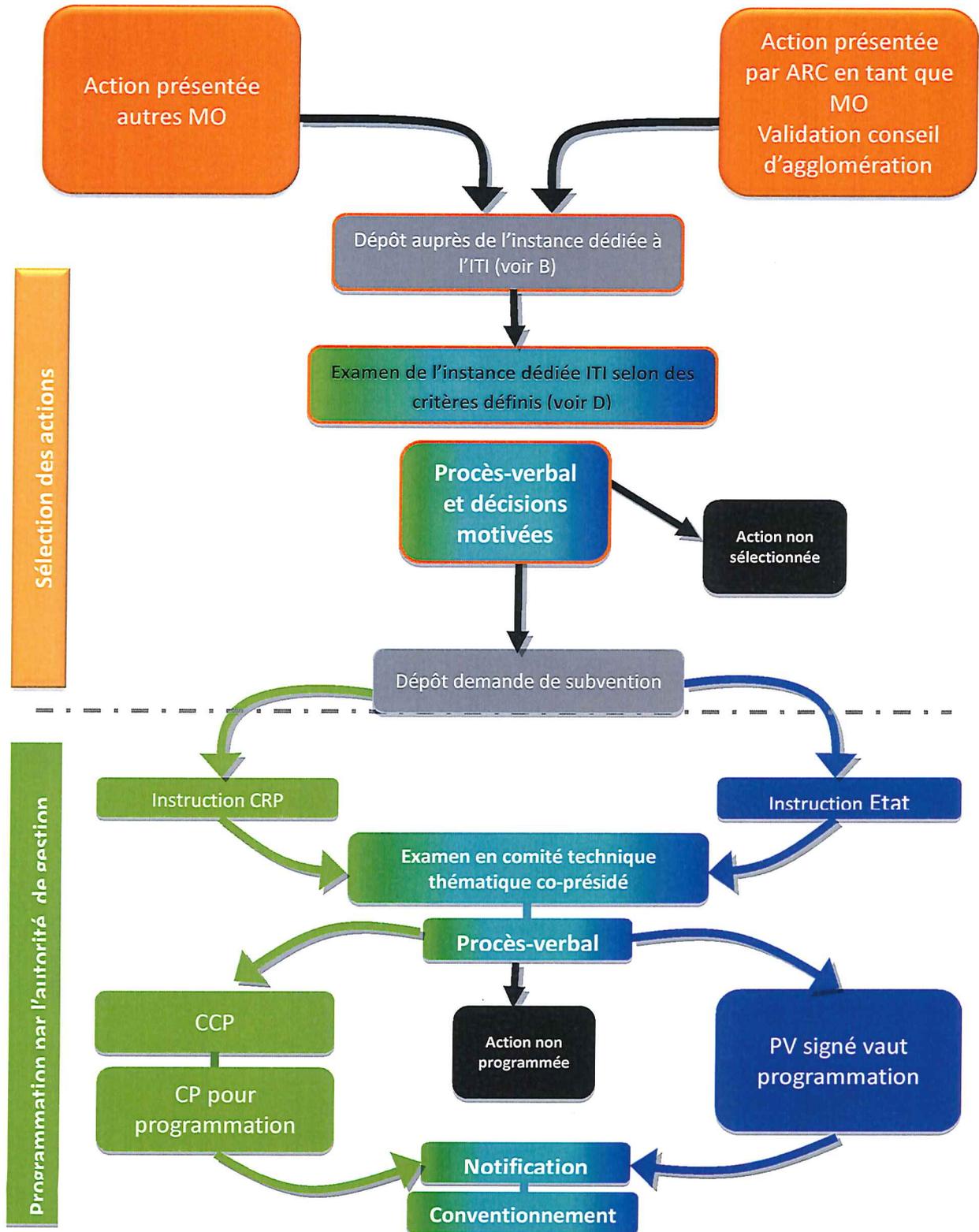
Dans le cadre de sa mission d'animation, le chef de file prévoit d'assurer une communication continue pour l'ensemble de la période de programmation, afin de conserver la dynamique de mobilisation des acteurs du territoire et de les informer des premières réalisations. Des événements supplémentaires pourront être organisés au cours de la période de programmation pour maintenir l'implication des acteurs.

Par ailleurs, les communes et l'ARC incrémenteront l'information spécifique ITI urbain au sein de leur site Internet et au sein de leurs outils de communication. Il pourra s'agir de publications concernant la stratégie, l'avancée du plan d'actions ou encore d'articles présentant certains projets.

A travers ces différents canaux de communication connus et reconnus par les acteurs et la population, le chef de file ambitionne de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire.

En matière de capitalisation et de mise en réseau, l'ARC s'impliquera activement dans le cadre des différents temps d'échanges et de mutualisation des pratiques, organisés par les Réseaux régionaux, nationaux ou européen.

L'ORGANIGRAMME suivant synthétise l'organisation proposée de gouvernance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

URBANISME

07 - ITI URBAIN – DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ARC, PORTEUR DE PROJETS

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

URBANISME

07 - ITI URBAIN – DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ARC, PORTEUR DE PROJETS

Le 30 juin 2015, le Conseil d'Agglomération avait approuvé le contenu d'un dossier de demande de subvention au titre de l'ITI URBAIN et validé un plan d'actions.

En tant que maître d'ouvrage, porteur de projets, l'ARC doit désormais constituer des dossiers de demande d'aide européenne qui seront examinés par l'instance de pré-sélection dédiée à l'ITI urbain avant transmission à la Région (autorité de gestion).

Il est proposé de constituer des dossiers sur des actions de court terme (PPI 2016 ou 2017) et pour lesquelles le plan de financement est le mieux maîtrisé. Ces actions répondent à l'exigence d'afficher des consommations de crédit avant 2018, première année d'évaluation du dispositif ITI.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les opérations figurant dans le tableau annexé et leur plan de financement prévisionnel,

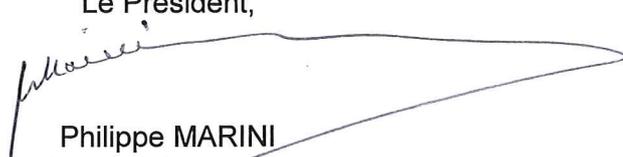
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer des dossiers de demande d'aide européenne au titre de l'ITI URBAIN,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



PO 2014-2020 : Démarche ITI			Orientation locale	Action			Coût et financement prévisionnels					Calendrier prévisionnel de réalisation		
Problématique ITI	Numéro et intitulé de la Priorité d'investissement fléchée	Numéro et intitulé de l'action du PO		Intitulé	n° Fiche action	MO	Coût prévisionnel de l'action	HT ou TTC	Fonds sollicité (FEDER ou FSE)	Montant prévisionnel financement européen	Participation du MO En €	Participation de cofinancement national (Etat, CR, CG...) En €	Début de l'action (mois/AA)	Fin de l'action (mois/AA)
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables Appuyer l'intégration entre les espaces de vallée et le tissu urbain	PI 6 e Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit	14 a) restructuration qualitative des espaces urbains dégradés afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant les usages multiples et inscrits dans une perspective durable	DEVELOPPER LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS	Aménager les berges de l'Oise à hauteur du Quai de l'Ecluse, afin de compléter la reconquête des berges à destination de la population ; Phase travaux	1	ARC	444 000 €	HT	FEDER	167 675 €	167 675 €	108 650 € Région	2017	2018
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Renforcer la place des quartiers de gare Appuyer l'intégration entre les espaces de vallée et le tissu urbain	PI 6 e Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit	14 a) restructuration qualitative des espaces urbains dégradés afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant les usages multiples et inscrits dans une perspective durable	VALORISER COMME SON FORUM L'ESPACE DU CŒUR D'AGGLOMERATION	Réaliser la deuxième phase du projet de reconversion de l'Ecole d'Etat Major dans la dynamique du pôle gare Phase 2, à l'exclusion des tranches déjà financées FRED et FNADT Phase travaux	3	ARC	2 200 000 €	HT	FEDER	440 000 20%	1 760 000 €		2017	2018
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables	PI 4 e Favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone	11 a) Solutions alternatives adaptées à la pratique auto-soliste 11 f) promotion d'un urbanisme durable et polarisé	DEVELOPPER LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS	Concevoir une trémie sous voie SNCF pour désenclaver le futur quartier de la Prairie et désengorger la circulation motorisée autour du Pôle Gare, en distinguant un passage modes doux et un passage véhicules particuliers Phase étude	6	ARC	500 000 €	HT	FEDER	150 000 30%	350 000 €		2016	2020
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables	PI 4 e Favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone	11 a) solution alternatives adaptées à la pratique auto-soliste	DEVELOPPER LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS	Créer des pôles d'échanges multimodaux aux portes de l'agglomération, au contact avec les pôles d'emploi et d'habitat, et les relier aux quartiers et au forum : Porte Sud : Pôle d'échange Guy Denielou dans le quartier prioritaire Mercières-Vivier Corax Phase étude et travaux	10	ARC	200 000 €	HT	FEDER	80 000 40%	20 000 20%	40% SMTCO FREM ADEME	2016	2017
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables	PI 4 e Favoriser des stratégies de développement à faible émission de carbone	11 a) Solutions alternatives adaptées à la pratique auto-soliste	DEVELOPPER LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS	Développer le service de location de vélos en direction des quartiers prioritaires en accroissant et diversifiant le parc de vélos en location et en développant de nouveaux espaces de stationnement sécurisés dans les quartiers prioritaires	12	ARC	Accroissement et diversification du parc de vélos en location 50 000€ Développement de nouveaux espaces de stationnement sécurisés 100 000€	HT	FEDER	60 000 €	10 000 €	ADEME/Région : 20 000€ SMTCO = 40 000€ (pas assuré)	2016	2017
Accompagner la ville renouvelée et solidaire Favoriser de nouvelles formes urbaines plus denses et plus durables	PI 6 e Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit	14 a) restructuration qualitative des espaces urbains dégradés afin d'en faire des espaces mieux partagés, accueillant les usages multiples et inscrits dans une perspective durable	METTRE LES BESOINS DES HABITANTS DES QUARTIERS PAUPERISES AU CENTRE DU PROJET DE TERRITOIRE	Concevoir la requalification des quartiers paupérisés situés hors ANRU : Vivier-Corax et l'Charde	13	ARC	Etude urbaine 80 000 €	HT	FEDER	40 000 €	40 000 €		2016	2016
ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER		21 a) accompagnement des autorités du programme en vue d'un fonctionnement efficace du programme	INGENIERIE ITI	Afin d'assurer la coordination de ces actions et leur mise en œuvre dans un souci de développement durable, l'ARC assurera le suivi et l'ingénierie du dispositif en employant un chargé de mission « Investissement Territorial Intégré » Suivi interne du programme ITI	19	ARC	160 000 €	TTC	FEDER	80 000 €	80 000 €		2016	2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

URBANISME

08 - CONVENTION AVEC L'OPAC DE L'OISE POUR UNE ETUDE URBAINE SUR LES SQUARES DE L'ECHARDE ET DE VIVIER CORAX

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyne GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

09 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DE L'ARC ET DE LA CCBA

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Étaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

09 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit l'élaboration de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), avec le relèvement du seuil minimum requis pour la constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15.000 habitants.

Dans ce cadre, le SDCI de l'Oise, arrêté par le Préfet le 24 mars dernier à l'issue d'une première période de consultation des communes et EPCI qui s'est déroulée en fin d'année 2015, prévoit la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et de la Communauté de la Basse Automne (CCBA).

Le futur établissement issu de la fusion, qui dépassera les 80.000 habitants, relèvera de la catégorie des communautés d'agglomération.

D'ores et déjà, les deux intercommunalités ont anticipé ce processus de rapprochement, puisqu'un groupe de travail composé d'élus de l'ARC et de la CCBA a été installé, dès l'automne, afin de conduire la démarche de fusion sur les plans financier, fiscal, institutionnel et statutaire.

Concernant la suite de la procédure, après publication du SDCI par arrêté du Préfet :

- 1) Le Préfet notifie les arrêtés de projet de périmètre d'EPCI, avant le 15 juin 2016 (délai légal) aux présidents d'intercommunalités et aux maires intéressés.

Le projet d'arrêté dresse la liste des EPCI concernés, ainsi que les communes incluses dans le périmètre du nouvel EPCI.

- 2) A compter de la notification de l'arrêté, les communes et EPCI disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet d'arrêté.

Pour être approuvé, le projet d'arrêté de périmètre doit recueillir l'accord de la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale des deux EPCI, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée, si elle représente au moins 1/3 de la population totale du futur ensemble (cas de la Ville de Compiègne).

En cas de fusion ou d'extension de périmètre, les EPCI concernés se prononcent pour avis seulement.

L'absence de délibération dans ce délai équivaut à un avis favorable.

- 3) Si l'accord est obtenu, le Préfet fixe par arrêté le nouveau périmètre avant le 31 décembre 2016, pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Préfet de l'Oise a ainsi notifié, le 22 avril dernier aux Présidents de l'ARC, de la CCBA et aux maires des vingt-deux communes concernées par cette fusion, le projet d'arrêté de périmètre sur lequel les conseils municipaux (pour accord) et communautaires (pour avis simple) sont appelés à se prononcer, dans un délai de 75 jours à compter de cette communication.

Il est proposé que le conseil d'agglomération, consulté pour avis simple, émette un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion entre l'ARC et la CCBA.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion entre l'ARC et la CCBA.

ADOPTÉ par le Conseil d'Agglomération, à la majorité des voix
1 abstention : Monsieur Michel JEANNEROT
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

URBANISME

08 – CONVENTION AVEC L'OPAC DE L'OISE POUR UNE ETUDE URBAINE SUR LES SQUARES DE L'ECHARDE ET DE VIVIER CORAX

Les squares de l'Echarde et de Vivier Corax n'ont pas été retenus au titre de l'ANRU 2.

En revanche, dans le programme d'actions de l'ITI URBAIN validé par le conseil d'agglomération le 30 juin 2015 envisage une étude urbaine d'un montant prévisionnel de 80 k€ HT pour l'Echarde et Vivier Corax pris en charge par l'ARC avec une subvention européenne de 40K€.

Ces quartiers, avec un bailleur unique, connaissent des dysfonctionnements urbain et bâti importants qui ont donné lieu à de nombreux échanges entre l'OPAC, l'ARC et la ville de Compiègne pour définir un projet de restructuration attendu par les résidents.

L'OPAC de l'Oise a formalisé les accords intervenus lors de ces réunions et a proposé une méthode de travail qui repose sur l'association des habitants qui seront rencontrés par les équipes de prévention sociale du bailleur sur la base d'un pré-programme précis et des engagements de travaux financés et phasés de l'OPAC (4,5 à 5 millions d'euros TTC de 2017 à 2020 pour l'Echarde et 5 millions d'euros TTC de 2017 à 2019 pour Vivier Corax).

Pour l'Echarde, le désenclavement urbain et la démolition du foyer figurent notamment dans le pré-programme. L'OPAC y envisage la mise en place d'ateliers de concertation animés par un prestataire rompu à l'exercice. Cette étude urbaine peut être conduite en 3-4 mois maximum et représente un budget de 40 à 45 k€ TTC.

Pour Vivier Corax, la réhabilitation lourde des logements s'accompagnera d'une intervention sur les espaces publics dans le cadre d'une étude urbaine évaluée à 30 k€ TTC.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement par l'OPAC de l'Oise d'une étude urbaine sur le square de l'Echarde et de Vivier Corax visant à définir un programme de restructuration concerté avec les habitants. La durée prévisionnelle de cette étude est de 3 à 4 mois pour un montant global de 70 à 75 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'OPAC de l'Oise une convention portant la participation de l'ARC à cette étude à hauteur de 50 % du montant TTC de celle-ci, dans la limite de 37 500 € TTC,

PRECISE que la participation de l'ARC pourra être diminuée des financements européens sollicités au titre de l'ITI urbain,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

10 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DU SYMOVE ET DU SMVO

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

10 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE PORTANT FUSION DU SYNDICAT MIXTE OISE VERTE ENVIRONNEMENT (SYMOVE) ET DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLE DE L'OISE (SMVO)

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a confié aux Préfets l'élaboration de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), articulés autour de deux objectifs :

- La rationalisation de la carte des intercommunalités, en relevant le seuil minimum requis pour la constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15.000 habitants,
- La rationalisation du paysage syndical, par la fusion de syndicats ou, a contrario, la dissolution de certains d'entre eux.

Le SDCI de l'Oise a été arrêté par le Préfet le 24 mars dernier, et prévoit parmi ses prescriptions, au titre du second item mentionné précédemment, la fusion du Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE), qui regroupe 4 communes et 8 EPCI, et du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO), regroupant 16 EPCI.

En matière de traitement des déchets, l'Oise compte ces deux seuls syndicats mixtes qui exercent des compétences identiques, et travaillent d'ores et déjà ensemble sur des projets communs tels que le centre de tri de grande capacité de l'Oise.

De plus, une convention de mise à disposition réciproque de services a été conclue entre les deux syndicats en décembre dernier, leur permettant d'évoluer vers des modes de fonctionnement identiques.

Ces motifs justifient ainsi une fusion de ces deux syndicats mixtes.

Dans le cadre de cette procédure, le Préfet de l'Oise a notifié un projet d'arrêté de fusion du SMVO et du SYMOVE sur lequel les assemblées délibérantes des membres des deux syndicats sont appelées à se prononcer, pour accord, dans un délai de 75 jours.

La fusion des deux syndicats sera prononcée si le projet de périmètre recueille l'accord de la moitié au moins des organes délibérants des membres représentant la moitié au moins de la population totale des deux syndicats.

Il est ainsi proposé que le Conseil d'Agglomération émette un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion du SYMOVE et du SMVO.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur le projet d'arrêté de périmètre portant fusion du SYMOVE et du SMVO.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

11 - ADAPTATION DU STATUT DE LA RESIDENCE JEAN LEFORT

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

11 - ADAPTATION DU STATUT DE LA RESIDENCE JEAN LEFORT

La résidence Jean Lefort, dont le règlement intérieur a été modifié par le Conseil d'agglomération du 31 mars 2016, est encore classée dans la catégorie des foyers-logements, malgré l'absence de certains services ainsi que de personnels de direction et d'infirmier. L'ARC loue des appartements à prix modéré à des personnes de 60 ans et plus sauf dérogation, en offrant uniquement les services de ménage des parties communes et de mise à disposition d'un lave-linge.

Le Département, dans son rôle de contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux, s'appuie sur le statut actuel de foyer-logement pour rappeler les obligations réglementaires actuelles comme s'il s'agissait d'une structure médico-sociale :

- une évaluation des services offerts (prestation externe payante),
- un médecin-coordonnateur à mi-temps (prestation externe payante),
- la mise en place d'un « plan bleu » de prévention.

D'autre part, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement oblige les foyers logements à un socle minimum de prestations pour obtenir le nouveau label de « résidence autonomie », avant fin 2020. A défaut, l'établissement rentre dans le droit commun, sans être réservé à un public particulier et sans exigence de services et d'obligations citées plus haut.

Compte tenu des éléments précités, il est proposé une modification du statut de l'établissement :

- abandon du statut de foyer-logement au sens de l'article L 312-1-I 6° du code de l'action sociale et des familles,
- dénomination de l'établissement : Résidence Jean Lefort,
- modification du règlement intérieur :
 - a) remplacement du terme « foyer-logement » par « résidence »,
 - b) remplacement du 1^{er} alinéa de l'article 1 par : « La résidence Jean Lefort est un immeuble d'appartements d'habitation principale, à loyers modérés, et à ce titre à destination prioritaire de publics fragiles : personnes âgées de plus de 60 ans, personnes isolées, notamment. Compte tenu de la faible surface des logements (T1 et T2), le logement de familles avec enfants n'y est pas possible, sauf exception acceptée par le Président. La résidence étant auparavant (jusqu'en 2016) un foyer-logement pour personnes âgées, ses résidents actuels sont presque exclusivement des personnes âgées. Les nouveaux résidents doivent prendre en compte cette situation, notamment en termes de sécurité et de tranquillité ».

Cette modification n'exclut pas un certain rôle social et de régulation, à destination de publics fragiles et en priorité les personnes âgées. De plus, le fonctionnement, les loyers actuels et les droits individuels des résidents ne sont pas réduits. Enfin, le contrat d'occupation doit être transformé en bail d'habitation classique régi par la loi 89-462 du 6 juillet 1989, et formellement un nouveau contrat sera proposé.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- d'approuver la proposition de modification du statut de la résidence comme ci-dessus,
- d'approuver la proposition de modification du règlement intérieur comme ci-dessus,

- de donner mandat au Président pour la signature de tout document relatif à cette décision, notamment les contrats de location.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe MARINI,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- la proposition de modification du statut de la résidence comme ci-dessus,
- la proposition de modification du règlement intérieur comme ci-dessus,

DONNE mandat au Président pour la signature de tout document relatif à cette décision,
notamment les contrats de location.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

12 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « AMENAGEMENT – URBANISME ET GRANDES INFRASTRUCTURES » ET « EQUIPEMENT »

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

12 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « AMENAGEMENT – URBANISME ET GRANDES INFRASTRUCTURES » ET « EQUIPEMENT »

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné les membres de la commission Aménagement – Urbanisme et Grandes Infrastructures, et ceux de la commission Equipement.

Suite à la demande de la mairie de Margny-lès-Compiègne, il est proposé de désigner :

- Madame Chantal DESNAIN pour siéger au sein de la commission Aménagement – Urbanisme et Grandes Infrastructures en remplacement de Monsieur Gérald BENARROS,
- Madame Emmanuelle GUILLAUME pour siéger au sein de la commission Equipement en remplacement de Monsieur Gérald BENARROS.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Chantal DESNAIN en qualité de membre de la commission Aménagement – Urbanisme et Grandes Infrastructures et Madame Emmanuelle GUILLAUME au sein de la commission Equipement.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

13 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

13 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Plusieurs délibérations fixent actuellement les modalités d'attribution des heures supplémentaires et complémentaires des agents.

A la demande des services de la Trésorerie, il est nécessaire de prendre une délibération récapitulant les modalités d'attribution suivants les services et le cadre d'emplois des agents.

Conformément au décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence et celui de la fonction publique d'Etat,

Il est proposé d'appliquer à compter du 1^{er} juin 2016 les modalités d'attribution des heures supplémentaires et complémentaires comme suit :

1) Sont amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de son chef de service, de son responsable de pôle ou du directeur général des services :

- les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C et B relevant des cadres d'emplois de la filière administrative, technique, police et de l'animation.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois (sauf en cas de circonstance exceptionnelle). Elles seront récupérées ou rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 susvisé.

2) Sont amenés à effectuer des heures complémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de son chef de service, de son responsable de pôle ou du directeur général des services :

- les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C et B relevant des cadres d'emplois de la filière administrative, technique, police et de l'animation,
- les agents en contrat de droit privé (contrats aidés, apprentis...).

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures/semaine relèveront du régime des heures supplémentaires. Les heures complémentaires seront récupérées ou rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

3) Dérogation au contingent mensuel

Conformément au décret précité, il est possible de déroger, à titre exceptionnel, au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour certaines fonctions, après consultation du Comité Technique.

Le nombre d'heures maximum pourra être dépassé dans les cas et conditions suivants :

- lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient, pour une période limitée, à l'ensemble des agents,
- en raison de la nature des fonctions exercées et des missions, à savoir pour :
 - les agents du Centre de Supervision Intercommunal
 - les agents de surveillance
 - les agents de la Direction des Systèmes d'Information.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 Mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les nouvelles modalités d'attribution des heures supplémentaires et complémentaires telles que définies ci-dessus, à compter du 1^{er} juin 2016,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) Direction générale mutualisée

Compte tenu de l'évolution croissante des missions de l'ARC et dans le cadre de la mutualisation du pôle Finances et Administration, l'administrateur, adjoint au responsable de ce pôle, qui relève du cadre d'emplois des administrateurs, a sollicité sa mutation au sein des services de l'ARC à compter du 1^{er} juin 2016.

Il est proposé de créer un poste d'administrateur à compter de cette date et de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint afin de détacher cet agent sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} juin 2016.

Une convention financière sera passée entre la ville et l'ARC pour répartir les charges entre les deux collectivités.

2) Centre de Supervision Intercommunal

Le Centre de Supervision Intercommunal, opérationnel depuis le mois de décembre 2014, est composé de 6 agents. Compte tenu des demandes croissantes des différentes communes et d'une volonté d'assurer une surveillance sur une plus grande amplitude horaire, il est nécessaire d'avoir recours à deux nouveaux opérateurs.

Il est donc proposé de créer à compter du 1^{er} juin 2016 deux postes à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques. La dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget principal.

3) Avancements de grade

Suite aux Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de l'Oise réunies le 31 mars dernier, plusieurs agents remplissent les conditions pour un avancement au grade supérieur, à savoir :

Grade actuel	Proposition de grade d'avancement	Date d'effet
1 ingénieur principal	1 ingénieur en chef	01/07/2016
1 ingénieur	1 ingénieur principal	01/07/2016
3 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	3 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	2 au 01/07/2016 1 au 01/12/2016
1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2016
1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2016
1 brigadier	1 brigadier-chef principal	01/07/2016

Il est donc proposé de créer :

- un poste d'ingénieur en chef et de supprimer un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} juillet 2016,
- deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe et de supprimer deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2016,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2016,
- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016,
- de créer un poste de brigadier-chef principal et de supprimer un poste de brigadier à compter du 1^{er} juillet 2016.

4) Changements de grade

Cinq agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ont été admis soit au concours de rédacteur, soit au concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé de créer trois postes de rédacteurs territoriaux et 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016.

A compter de cette même date, il est proposé de supprimer :

- 1 poste d'adjoint territorial de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoints territoriaux de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe.

5) Création d'un poste de médiateur de bus

L'association Service Emploi Citoyenneté emploie des agents d'animation et de médiation. Elle met à disposition de l'ARC un agent pour assurer la médiation dans les transports intercommunaux. Cette association sera prochainement dissoute.

Il est donc proposé de recruter à compter du 1^{er} juin 2016 cet agent dans le cadre d'un contrat aidé dans les mêmes conditions prévues par les conventions avec l'Etat, à savoir contrat adulte Relais pour 35 heures hebdomadaires.

6) Autorisation de recours au service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Il est proposé de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2016, d'autoriser Monsieur le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagement et les conventions nécessaires.

Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

**Montant prévu par l'article R 121 du code du service national (7.43% de l'indice brut 244)*

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 9 mai 2016,
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE :

- la création d'un poste d'administrateur et d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint à compter du 1^{er} juin 2016,
- la création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet à compter du 1^{er} juin 2016,
- la création d'un poste d'ingénieur en chef et la suppression d'un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} juillet 2016,
- la création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe et la suppression de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016,
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2016,
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} décembre 2016,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016,
- la création d'un poste de brigadier-chef principal et la suppression d'un poste de brigadier à compter du 1^{er} juillet 2016,

- la création de 3 postes de rédacteurs territoriaux et d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016,
- la suppression d' 1 poste d'adjoint territorial de 2^{ème} classe, de 2 postes d'adjoints territoriaux de 1^{ère} classe, et d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2016,

- le recrutement d'un agent de l'association Service Emploi Citoyenneté pour assurer la médiation dans les transports intercommunaux, et ce, dans le cadre d'un contrat aidé dans les mêmes conditions prévues par les conventions avec l'Etat, à savoir contrat adulte Relais pour 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2016,
- la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2016, la demande, par Monsieur le Président, de l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et la signature des contrats d'engagement et les conventions nécessaires, ainsi que l'inscription des crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 euros* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces y afférentes,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

juil.-16

TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Administrateur territorial hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1			
A Administrateur territorial détaché sur emploi fonctionnel DGA	2	2			
A Administrateur territorial	1	1		1 CDD IB 966/783 IM	
A Directeur Territorial	1	1		1 CDD IB 985/798 IM	
A Attaché Principal	7	7		1 CDD IB 966/783 IM 1 CDD IB 821/673 IM 1 CDD IB 864/706 IM	
A Attaché	9	9		1 CDD IB 466/408 IM 1 CDD IB 759/626 IM	
A Chargé de mission Tourisme	1	1		1 CDI IB 758/625 IM	
B Rédacteur principal de 1ère classe	8	8			1 agent 80 %
B Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1			
B Rédacteur	8	7			1 x 90% - 1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 1° classe	5	5			1x 80 %
C Adjoint administratif principal de 2° classe	5	5			
C Adjoint administratif de 1° classe	13	13			1 x 90 %-2x80%-1x 50%
C Adjoint administratif de 2° classe	16	15			3 x 80 %
C Assistants/Conseillers en séjour	4	4		4 CDI dont IB : 427-424-424-418	1 x 65 %

FILIERE TECHNIQUE		EFFECTIF		DONT	E.T.P.
GRADE	BUDGET	POURVU			
A Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel DGS & 2 DGA	3	3			
A Ingénieur en chef hors classe	1	1			
A Ingénieur en chef détaché sur emploi fonctionnel DGA	1	1			
A Ingénieur en chef	1	1			
A Ingénieur principal	6	6		1 CDI IB 966/783 IM 1 CDD IB 701/582 IM	
A Ingénieur	8	8		2 CDD IB 540/459 IM 1 CDD IB 668/557 IM 1 CDD IB 458/401 IM	1 x 80 %
B Technicien principal de 1ère classe	1	1			
B Technicien principal de 2ème classe	5	4			
B Technicien	2	2		1 CDD IB 516/443 IM	
C Agent de maîtrise principal	4	4			
C Agent de maîtrise	1	1			
C Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2			
C Adjoint technique de 1° classe	1	1			
C Adjoint technique de 2° classe	13	12			

FILIERE ANIMATION		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Adjoint d'animation de 2° classe	4	4	

FILIERE POLICE		EFFECTIF	
GRADE	BUDGET	POURVU	
C Chef de police municipale	1	1	
C Brigadier Chef principal	3	3	

TOTAL	139	135
--------------	------------	------------

CONTRATS DE DROIT PRIVE	EFFECTIF	
	BUDGET	POURVU
surveillants 6ème RHC-Ecole d'Etat Major - Médiateur bus - assistantes	11	11
Apprentis	2	2

CAE-Adultes Relais

TOTAL	13	13
--------------	-----------	-----------

TOTAL GENERAL	152	148
----------------------	------------	------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 26 MAI 2016

ADMINISTRATION

15 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « TRANSPORT ET MOBILITE »

Le vingt-six mai deux mille seize à 20 h 45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marc-Antoine BREKIESZ, Marie-Christine LEGROS, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Anne-Patricia KOERBER, Joël DUPUY DE MERY, Richard VALENTE, Philippe BOUCHER, Michel JEANNEROT, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, George DIAB, Xavier GERARD, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN.

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Noël GUESNIER, Eric de VALROGER à Philippe MARINI, Marie-Pierre DEGAGE à Christian TELLIER, Evelyse GUYOT à Nicolas LEDAY, Solange DUMAY à Richard VALENTE, Rachida EL AMRANI à Bernard HELLAL.

Etaient absents excusés :

Jean-Marc BRANCHE, Jacqueline FERRADINI.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint
M. LACROIX – Chargé de Mission

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2016
Date d'affichage : 01 juin 2016

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 39
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 45

ADMINISTRATION

15 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « TRANSPORT ET MOBILITE »

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné les membres de la commission « Transport et Mobilité ».

Suite à la démission de Madame Corinne VISTICOT du Conseil Municipal de la mairie de Venette, il est proposé de désigner :

- Monsieur Bernard DELANNOY pour siéger au sein de la commission « Transport et Mobilité » en remplacement de Madame Corinne VISTICOT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Bernard DELANNOY en qualité de membre de la commission « Transport et Mobilité ».

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
< Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise